

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE
ORDRE DU JOUR
9 FÉVRIER 2021**

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 Procès-verbal - Séance ordinaire du 12 janvier 2021
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)
 - 4.1 Aucun
- 5 SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.1 Dépôt - Rapport SSI - Janvier 2021
 - 5.2 SSI - Autorisation - Test annuel Cylindres APPRIA
 - 5.3 SSI - Autorisation d'achat d'uniformes
 - 5.4 SSI - Achat d'équipement : Boyaux pour le véhicule #334
 - 5.5 SSI - Test annuels des pinces de désincarcération
 - 5.6 SSI - Interventions du Service de Sécurité incendies de la Municipalité de Saint-Paul-de-L'Île-aux-Noix: Facturation
 - 5.7 Autorisation - Quotes-parts pour les activités intermunicipales de sécurité incendie
- 6 SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1 Dépôt - États des revenus et des dépenses - Janvier 2021
 - 6.2 Acceptation - Comptes à payer au fonds d'administration générale au 31 janvier 2021
 - 6.3 Maire suppléant - Nomination
 - 6.4 Annulation - Résolution no.2020-11-265 et résolution no.2020-12-299
- 7 POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE
 - 7.1 Adoption - Règlement no.487 - Modification de dispositions du règlement no.450 de façon à assurer la concordance avec le règlement URB-204-10-2019 de la MRC des Jardins-de-Napierville concernant diverses dispositions touchant la gestion des réserves résidentielles
- 8 SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT
 - 8.1 Dépôt Rapport Urbanisme - janvier 2021
- 9 TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1 Dépôt - Rapport Travaux publics - Janvier 2021
 - 9.2 Autorisation - Appel d'offres pour les travaux de pavages sur le rang des Patriotes Sud, la Montée Castagne et la Montée de l'École
 - 9.3 Autorisation - Offre de services professionnels d'ingénierie pour la surveillance des travaux de réfection de la Montée Castagne, Montée de l'École et du rang des Patriotes sud
 - 9.4 Autorisation - Mandat pour la vidange des boues des étangs à l'usine d'épuration des eaux usées
 - 9.5 Optimisation et mise aux normes de l'usine d'épuration des eaux usées
 - 9.6 Autorisation - Facture Centre du Camion 410 Inc.
 - 9.7 Autorisation - Offre de services professionnels d'ingénierie pour les plans et devis pour le déplacement d'une borne sèche
 - 9.8 Autorisation - Offre de services professionnels d'ingénierie pour la coordination d'étude géotechnique et interprétation des résultats dans le cadre du projet de réfection de la Grande ligne du rang Double (section Est), le secteur des Arpents verts (Lussier, Carole, Arpents verts et Lachance), sur le rang Double, sur le chemin de la 2e ligne et dans le secteur du golf
 - 9.9 Offre de services professionnels d'ingénierie - Banque d'heures pour divers projets
 - 9.10 Autorisation - Quote-part pour les activités intermunicipales d'assainissement des eaux usées
 - 9.11 Autorisation - Mandat pour des travaux de scellement de fissure
 - 9.12 Autorisation - Mandat pour des travaux de marquages routier
 - 9.13 TECQ 2019-2023
- 10 LOISIRS, CULTURE & FAMILLE
 - 10.1 Fleurons du Québec - Adhésion

- 10.2 Autorisation - Soumission d'un projet communautaire dans le cadre de l'appel de projet de la députée provinciale du comté d'Huntingdon
- 10.3 Autorisation - Quotes-parts pour les activités intermunicipales de la bibliothèque
- 10.4 Réseau Biblio : Tarification annuelle 2021
- 11 DEMANDE ADRESSÉE AUX CONSEILLERS
 - 11.1 Aucun
- 12 VARIA
- 13 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 14 LEVÉE DE LA SÉANCE

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

À la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le Mardi, le 9 février 2021 à 19h30 par vidéoconférence selon l'arrêté du Ministre de la Santé et des Services sociaux.
pierville.

À laquelle sont présents :

Monsieur Jean Cheney, maire
M. Michel Monette conseiller poste #1
M. Jean-Marie Mercier conseiller poste #2
M. Martin Van Winden conseiller poste #3
M. Maurice Boissy conseiller poste #4
Mme Carole Forget conseillère poste #5

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jean Cheney;

Est également présent :

Monsieur James L.Lacroix, Directeur général & secrétaire-trésorier

Absence motivée:

M. Jérémie Letellier conseiller poste #6

2021-02-017 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Sur proposition de M. Maurice Boissy,
Appuyé par Mme Carole Forget, il est résolu :

Que la séance du conseil soit ouverte à 19h37.

ADOPTÉE

2021-02-018 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de M. Maurice Boissy,
Appuyé par M. Martin Van Winden, il est résolu :

Que soit adopté l'ordre du jour tel que présenté avec l'ajout des points suivants:

9.14 - Autorisation - Facture concernant le déneigement et l'élargissement du rang
Double
10.5 - Autorisation - Quote-part pour les activités intermunicipales en matière de loisirs.

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2021-02-019 Procès-verbal - Séance ordinaire du 12 janvier 2021

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil présent atteste de la conformité du procès-verbal;

Il est proposé par M. Jean-Marie Mercier,
Appuyé par M. Michel Monette et résolu :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2021.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Dépôt - Rapport SSI - Janvier 2021

2021-02-020 SSI - Autorisation - Test annuel Cylindres APPRIA

CONSIDÉRANT la résolution no.2021-01-005 adoptée par le conseil municipal de Napierville;

CONSIDÉRANT que les essais d'ajustement quantitatif des respirateurs pour le SSI doivent être faits annuellement;

Il est proposé par M. Michel Monette,
Appuyé par M. Jean-Marie Mercier et résolu :

D'autoriser le directeur du SSI à procéder aux tests d'appareils de protection respiratoire isolant autonome pour l'année 2021 pour un montant approximatif de 2,500\$.

D'entériner la résolution no.2021-01-005 adoptée par le conseil municipal de Napierville.

De transmettre la présente résolution au conseil municipal de Napierville.

ADOPTÉE

2021-02-021 SSI - Autorisation d'achat d'uniformes

CONSIDÉRANT la résolution no.2021-001-006 adoptée par le conseil municipal de Napierville;

CONSIDÉRANT que, selon la convention collective en vigueur, les pompiers ont droit à de nouveaux uniformes;

CONSIDÉRANT que la compagnie Article promotionnel Daniel Dupuis a transmis un bordereau de prix pour l'achat de manteaux, pantalons, gilets, tuques et casquettes pour le service de Sécurité incendies des municipalités de Napierville et St-Cyprien-de-Napierville, au montant total de 9,701.19\$ taxes incluses;

Il est proposé par M. Martin Van Winden,
Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu :

D'autoriser le Directeur du service de Sécurité incendies à procéder à l'achat de nouveaux uniformes pour le SSI des municipalités de Napierville et St-Cyprien-de-Napierville auprès de la compagnie Articles promotionnels Daniel Dupuis pour un montant total de 9,701.19\$ taxes incluses.

D'entériner la résolution no.2021-01-006 adoptée par le conseil municipal de Napierville.

De transmettre la présente résolution au conseil municipal de Napierville.

ADOPTÉE

2021-02-022 SSI - Achat d'équipement : Boyaux pour le véhicule #334

CONSIDÉRANT la résolution no.2021-02-035 adoptée par le conseil municipal de Napierville;

CONSIDÉRANT que le véhicule #334 situé à la caserne de St-Blaise-sur-Richelieu a besoin de nouveaux boyaux et qu'on doit procéder à l'achat de ces nouveaux équipements;

CONSIDÉRANT que ces boyaux doivent être remplacés dû à l'échec du test annuel;

CONSIDÉRANT que l'entreprise L'Arsenal a transmis un bordereau de prix au Directeur du SSI des municipalités de Napierville et St-Cyprien au montant de 7,100\$ plus les taxes applicables;

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

Il est proposé par M. Michel Monette,
Appuyé par M. Jean-Marie Mercier et résolu :

D'entériner la résolution no.2021-02-035 adoptée par le conseil municipal de Napierville.

D'autoriser le Directeur du SSI à procéder à l'achat de boyaux pour le véhicule #334 situé à la caserne de St-Blaise-sur-Richelieu au montant de 7,100\$ plus les taxes applicables.

De remettre au service des loisirs les anciens boyaux pour l'arrosage de la patinoire.

De transmettre cette résolution au conseil municipal de Napierville.

ADOPTÉE

2021-02-023 SSI - Test annuels des pinces de désincarcération

CONSIDÉRANT la résolution no.2021-02-034 adoptée par le conseil municipal de Napierville;

CONSIDÉRANT que les tests annuels pour les pinces de désincarcération doivent être effectués par le SSI;

CONSIDÉRANT que ces tests permettent l'optimisation de cet outil primordial dans le cadre des fonctions d'un SSI;

Il est proposé par M. Martin Van Winden,
Appuyé par Mme Carole Forget et résolu :

D'entériner la résolution no.2021-02-034 adoptée par le conseil municipal de Napierville.

D'autoriser le Directeur du SSI à procéder aux tests annuels pour les pinces de désincarcération pour un montant approximatif de 2,500\$

De transmettre la présente résolution au conseil municipal de Napierville.

ADOPTÉE

2021-02-024 SSI - Interventions du Service de Sécurité incendies de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix: Facturation

CONSIDÉRANT la résolution no.2021-02-033 adoptée par le conseil municipal de Napierville;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution #2020-11-312, autorisant le paiement de la somme de 21 961.11\$ à la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix à titre de paiement complet et final pour les 16 factures numéros 20147, 20148 et 20150 à 20163, et ce, dans le seul but d'éviter les délais et frais découlant de la judiciarisation du dossier;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix a refusé de recevoir ce paiement;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix a fait une contre-offre à la Municipalité de Napierville adoptée par résolution du conseil #2020-12-280;

CONSIDÉRANT que le montant déjà offert par la Municipalité de Napierville est nettement supérieur aux montants qui ont été facturés par les municipalités au fil des années pour des services similaires à ceux faisant l'objet de la facturation de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix;

Il est proposé par M. Michel Monette,
Appuyé par M. Jean-Marie Mercier et résolu :

D'entériner la résolution no.2021-02-033 adoptée par le conseil municipal de Napierville.

De refuser l'offre de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Ile-aux-Noix suivant la résolution #2020-12-280 en date du 1er décembre 2020.

De réitérer l'offre de 21 961.11\$ faite à la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Ile-aux-Noix pour les 16 factures numéros 20147, 20148 et 20150 à 20163, et ce, dans le seul but d'éviter les délais et frais découlant de la judiciarisation du dossier.

D'informer la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Ile-aux-Noix que cette offre est finale et qu'à défaut par la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Ile-aux-Noix d'accepter le montant offert, la judiciarisation du dossier devra être envisagée.

D'inviter la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Ile-aux-Noix à prendre connaissance du document explicatif préparé par la Municipalité de Napierville et transmis le 19 novembre 2020 afin de réévaluer sa position.

De transmettre la présente résolution au conseil municipal de Napierville.

ADOPTÉE

2021-02-025 Autorisation - Quote-parts pour les activités intermunicipales de sécurité incendie

CONSIDÉRANT un budget 2021 déposé par le SSI d'un montant total de 552,195\$ ainsi qu'une quote-part de 276,097.50\$;

CONSIDÉRANT une recommandation favorable des conseillers membre du Comité intermunicipal sur les Services de Sécurité Incendie quant à l'adoption du budget 2021 ainsi que des quote-parts liées;

Il est proposé par M. Maurice Boissy,
Appuyé par M. Jean-Marie Mercier et résolu :

D'autoriser le paiement, en 4 versements, d'une quote-part de 276,097.50\$ à Napierville dans le cadre de l'entente intermunicipale en Service de Sécurité Incendie.

De transmettre cette résolution au conseil municipal de Napierville.

ADOPTÉE

SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES

Dépôt - États des revenus et des dépenses - Janvier 2021

2021-02-026 Acceptation - Comptes à payer au fonds d'administration générale au 31 janvier 2021

Sur proposition de M. Jean-Marie Mercier,
Appuyé par M. Maurice Boissy, il est résolu :

Que soient approuvés les comptes à payer, tels que mentionnés au fonds d'administration générale en date du 31 janvier 2021 au montant de 280,253.92\$.

ADOPTÉE

2021-02-027 Maire suppléant - Nomination

CONSIDÉRANT la nomination de Monsieur Martin Van Winden au poste de maire suppléant en septembre 2020;

CONSIDÉRANT que le mandat de trois mois est échu depuis décembre 2020;

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

Il est proposé par M. Jean-Marie Mercier,
Appuyé par Mme Carole Forget et résolu :

De nommer Monsieur Maurice Boissy au poste de maire suppléant pour une période de trois (3) mois.

ADOPTÉE

2021-02-028 Annulation - Résolution no.2020-11-265 et résolution no.2020-12-299

CONSIDÉRANT que les résolutions no.2020-11-265 et no.2020-12-299 ont été adoptées dans le cadre d'un processus d'adoption de règlement d'urbanisme régulier;

CONSIDÉRANT que le règlement no.487 est régi par un processus d'adoption en conformité au schéma d'aménagement de la MRC ne nécessitant pas l'adoption d'un 2ième projet de règlement avant l'adoption du règlement final;

Il est proposé par M. Martin Van Winden,
Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu :

D'annuler les résolutions no.2020-11-265 et no.2020-12-299.

ADOPTÉE

POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

2021-02-029 Adoption - Règlement no.487 - Modification de dispositions du règlement no.450 de façon à assurer la concordance avec le règlement URB-204-10-2019 de la MRC des Jardins-de-Napierville concernant diverses dispositions touchant la gestion des réserves résidentielles

1. CONSIDÉRANT l'adoption du règlement URB-205-10-2019 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR/Règlement numéro URB-205) en vigueur de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville en vue modifier les critères relatifs à la levée des réserves résidentielles par le conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville;

2. CONSIDÉRANT que des dispositions du règlement URB-205-10-2019 ont des incidences sur le plan d'urbanisme de la municipalité;

3. CONSIDÉRANT l'article 109 et suivant de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme encadrant la modification du plan d'urbanisme pour tenir compte uniquement d'une modification du schéma;

4. CONSIDÉRANT que les dispositions du présent règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

5. CONSIDÉRANT que les membres du conseil décrète que l'assemblée publique de consultation requise en vertu de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1) sera remplacée par une consultation écrite de 15 jours annoncée au préalable par un avis public tel que le prévoit les arrêtés ministériel du ministère de la Santé et des Services sociaux;

6. CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a reçu aucun commentaire concernant le présent règlement dans le cadre du processus de consultation publique écrite de 15 jours;

7. CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été déposé le 8 septembre 2020 à une session régulière du conseil;

8. CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été adopté le 8 septembre 2020 à une session régulière du conseil;

9. CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent

l'assemblée de la lecture du présent règlement;

Il est proposé par M. Maurice Boissy
Appuyé par M. Michel Monette et résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Adoption - Règlement no.487 - Modification de dispositions du règlement no.450 de façon à assurer la concordance avec le règlement URB-204-10-2019 de la MRC des Jardins-de-Napierville concernant diverses dispositions touchant la gestion des réserves résidentielle »

ADOPTÉE

SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT

Dépôt Rapport Urbanisme - janvier 2021

TRAVAUX PUBLICS

Dépôt - Rapport Travaux publics - Janvier 2021

2021-02-030 Autorisation - Appel d'offres pour les travaux de pavages sur le rang des Patriotes Sud, la Montée Castagne et la Montée de l'École

CONSIDÉRANT que des travaux sur le rang Patriotes Nord, la Montée Castagne et la Montée de l'École sont prévus pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT l'obtention d'une subvention pour la réalisation de ces travaux de pavages;

Il est proposé par M. Jean-Marie Mercier
Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu :

D'autoriser la mise en place d'un appel d'offres dans le cadre des travaux de pavages prévus en 2021 pour le rang Patriotes Nord, la Montée Castagne et la Montée de l'École sur le Système électronique d'appels d'offres(SEAO) selon les modalités suivantes:

- Publication prévue de l'appel d'offres (PAO) : 2021-02-11
- Date limite de dépôt des plaintes (DDP) à inscrire au SEAO: 2021-02-22
- Date limite pour répondre à vos plaintes (DRP): 2021-02-26
- Date limite de dépôt des soumissions (DDS): 2021-03-01

ADOPTÉE

2021-02-031 Autorisation - Offre de services professionnels d'ingénierie pour la surveillance des travaux de réfection de la Montée Castagne, Montée de l'École et du rang des Patriotes sud

CONSIDÉRANT que la municipalité va réaliser des travaux de réfection de la Montée Castagne, Montée de l'École et du rang des Patriotes sud;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de s'adjoindre des professionnels pour assurer la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT l'offre de services transmise par Shellex Groupe Conseil, pour la surveillance des travaux de réfection de la Montée Castagne, Montée de l'École et du rang des Patriotes sud, au montant de 26,100\$ taxes en sus portant le no de dossier 02-211-21-M;

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

Il est proposé par M. Maurice Boissy
Appuyé par Mme Carole Forget et résolu :

D'autoriser l'octroi d'un mandat de surveillance des travaux de réfection de la Montée Castagne, Montée de l'École et du rang des Patriotes sud au montant de 26,100\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

2021-02-032 Autorisation - Mandat pour la vidange des boues des étangs à l'usine d'épuration des eaux usées

CONSIDÉRANT la résolution no.2021-01-008 adoptée par le conseil municipal de Napierville;

CONSIDÉRANT que la dernière vidange des boues de l'usine d'épuration a été réalisée en 2015;

CONSIDÉRANT que les travaux de mise aux normes sont prévus pour 2021-2022 et qu'un mandat pour préparer les documents d'appel d'offres a été octroyé à la firme d'experts-conseils, Tétratech Infrastructures;

CONSIDÉRANT qu'il serait souhaitable que la vidange des boues soit effectuée préalablement;

CONSIDÉRANT que la firme EXP a transmis une offre de services pour préparer les documents d'appels d'offres au montant de 6,000\$ plus taxes auquel pourrait s'ajouter un montant approximatif de 3,000\$ pour les services à rendre durant les travaux, tel que décrit dans l'offre de service en date du 26 novembre 2020 relativement à l'octroi d'un contrat à intervenir concernant la vidange des boues accumulées dans les deux étangs de l'usine d'épuration.

Il est proposé par M. Maurice Boissy
Appuyé par M. Jean-Marie Mercier et résolu :

D'accepter l'offre de EXP pour la préparation des documents d'appel d'offres au montant de 6,000\$ plus taxes additionné d'un budget approximatif de 3,000\$ plus taxes pour le suivi des travaux avec assistance au besoin, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 26 novembre 2020.

De partager les coûts à parts égales avec la Municipalité de Napierville

D'entériner la résolution 2021-01-008 adoptée par le conseil municipal de Napierville.

De transmettre la présente résolution au conseil municipal de Napierville.

ADOPTÉE

2021-02-033 Optimisation et mise aux normes de l'usine d'épuration des eaux usées

CONSIDÉRANT la résolution no.2021-02-052 adoptée par le conseil municipal de Napierville;

CONSIDÉRANT que des engagements sont nécessaires de la part de la Municipalité de Napierville dans le cadre de la demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la Qualité de l'environnement (LQE) auprès du Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC), pour le projet de mise à niveau de la station d'épuration;

CONSIDÉRANT que le projet ne contrevient pas aux différents règlements municipaux;

Il est proposé par M. Martin Van Winden

Appuyé par M. Michel Monette et résolu :

D'entériner la résolution no.2021-02-052 adoptée par le conseil municipal de Napierville.

Que la Municipalité de Napierville autorise Tetra Tech à soumettre cette demande au MELCC et à présenter tout engagement en lien avec cette demande.

Que la Municipalité de Napierville s'engage à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

Que la Municipalité de Napierville s'engage à respecter les exigences de rejet de la station d'épuration.

Que la Municipalité de Napierville s'engage à continuer le programme de suivi de l'affluent et de l'effluent de la station d'épuration.

Que la Municipalité de Napierville s'engage à aviser le MELCC dès que les résultats ne respectent pas les exigences ou lors d'un déversement ou de toute situation pouvant avoir un impact sur l'environnement.

Que la Municipalité de Napierville s'engage à transmettre les résultats du programme de suivi au système SOMAEU.

Que la Municipalité de Napierville s'engage à transmettre la mise à jour du chapitre 2 du Cahier des exigences de la station d'épuration à la suite des modifications effectuées à la station d'épuration.

Que la municipalité de Napierville procède aux paiements à l'attention du ministre des Finances d'un montant de 2801.00 \$ pour le traitement de la demande d'autorisation et d'un montant de 2062.00\$ pour le traitement de la demande de OER.

Il est également résolu que ces montants soient répartis en parts égales entre les municipalités de Napierville et de Saint-Cyprien-de-Napierville ;

Il est également résolu que la répartition sera réajustée lors de la signature de l'entente intermunicipale relative à la construction et à l'exploitation par fourniture de services d'un système commun d'assainissement des eaux usées entre les municipalités de Napierville et Saint-Cyprien-de-Napierville, si le pourcentage des débits et charges réservés pour chacune des municipalités diffère d'une répartition à parts égales.

Il est également résolu de transmettre cette résolution au conseil municipal de Napierville.

ADOPTÉE

2021-02-034 Autorisation - Facture Centre du Camion 410 inc.

CONSIDÉRANT la facture no.65288 provenant du Centre du Camion 410 inc. au montant de 4,216.66\$ taxes incluses;

Il est proposé par Mme Carole Forget
Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu :

D'autoriser le paiement de la facture no.65288 provenant du Centre du Camion 410 inc. au montant de 4,216.66\$ taxes incluses

ADOPTÉE

2021-02-035 Autorisation - Offre de services professionnels d'ingénierie pour les plans et devis pour le déplacement d'une borne sèche

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

CONSIDÉRANT l'acquisition d'un lot donnant sur la route 221;

CONSIDÉRANT la volonté des membres du conseil de déplacer la borne-sèche sur le nouveau lot;

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir des plans et devis pour assurer le déplacement conforme de la borne-sèche;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par la firme Shellex Groupe Conseil portant le no de dossier 02-205-21-M;

Il est proposé par M. Michel Monette
Appuyé par M. Jean-Marie Mercier et résolu :

D'autoriser l'octroi du mandat services professionnels d'ingénierie pour les plans et devis pour le déplacement d'une borne sèche au montant de 9,700\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

2021-02-036 **Autorisation - Offre de services professionnels d'ingénierie pour la coordination d'étude géotechnique et interprétation des résultats dans le cadre du projet de réfection de la Grande ligne du rang Double (section Est), le secteur des Arpents verts (Lussier, Carole, Arpents verts et Lachance), sur le rang Double, sur le chemin de la 2e ligne et dans le secteur du golf**

CONSIDÉRANT l'importance de monter un dossier de projet en aval de la réalisation de ceux-ci;

CONSIDÉRANT qu'un dossier de projet bien réalisé est essentiel à l'obtention de subvention gouvernementale;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels d'ingénierie déposée par Shellex Groupe Conseil portant le no de dossier 02-206-21-M;

Il est proposé par M. Michel Monette
Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu :

D'octroyer le mandat de services professionnels d'ingénierie pour la coordination d'études géotechniques et interprétation des résultats dans le cadre du projet de réfection de la Grande ligne du rang Double (section Est), le secteur des Arpents verts (Lussier, Carole, Arpents verts et Lachance), sur le rang Double, sur le chemin de la 2e ligne et dans le secteur du golf à Shellex Groupe Conseil pour un montant de 13,000\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

2021-02-037 **Offre de services professionnels d'ingénierie - Banque d'heures pour divers projets**

CONSIDÉRANT que le service des Travaux publics a besoin d'avis techniques ponctuels sur différents dossiers municipaux;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels d'ingénierie transmis par Shellex Groupe Conseil portant le no de dossier 02-208-21-M;

Il est proposé par M. Martin Van Winden
Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu :

D'autoriser un budget de 16,000\$ taxes en sus pour des services professionnels d'ingénierie à Shellex Groupe Conseil.

ADOPTÉE

2021-02-038 Autorisation - Quote-part pour les activités intermunicipales d'assainissement des eaux usées

CONSIDÉRANT un budget 2021 déposé par Napierville, pour les activités intermunicipales d'assainissement des eaux usées, d'un montant total de 145,000\$ ainsi qu'une quote-part de 54,420\$;

Il est proposé par M. Michel Monette
Appuyé par Mme Carole Forget et résolu :

D'autoriser le paiement, en 4 versements, d'une quote-part de 54,420\$ à Napierville dans le cadre de l'entente intermunicipale d'assainissement des eaux usées.

De transmettre la présente résolution à Napierville.

ADOPTÉE

2021-02-039 Autorisation - Mandat pour des travaux de scellement de fissures

CONSIDÉRANT que les travaux publics ont planifié une campagne de scellement de fissures pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT la confirmation de Lignes Maska maintenant les mêmes termes, prix et conditions que l'an dernier soit 1.16 \$ / mètre linéaire avant taxes;

Il est proposé par M. Martin Van Winden
Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu :

D'octroyer un mandat de travaux de scellement de fissure à Lignes Maska pour un montant budgétaire maximum de 17,000\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

2021-02-040 Autorisation - Mandat pour des travaux de marquage routier

CONSIDÉRANT la planification de travaux de marquage routier pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT la confirmation de Lignes Maska maintenant les mêmes termes, prix et conditions que l'an dernier;

Il est proposé par M. Maurice Boissy
Appuyé par Mme Carole Forget et résolu :

D'autoriser un mandat de 29,000\$ taxes incluses à Lignes Maska pour les opérations de marquage routier pour l'année 2021.

ADOPTÉE

2021-02-041 TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

Il est proposé par M. Maurice Boissy
Appuyé par M. Michel Monette et résolu :

D'engager la municipalité à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

D'engager la municipalité à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

D'approuver le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no.001 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

D'engager la municipalité à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

D'engager la municipalité à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

D'attester par la présente que la programmation de travaux no.001 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

2021-02-042 Autorisation - Facture concernant le déneigement et l'élargissement du rang Double

CONSIDÉRANT la facture no.509 de l'entreprise Excavation Michel et fils inc. au montant de 8,226.49\$ taxes incluses;

Il est proposé par M. Jean-Marie Mercier
Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu :

D'autoriser le paiement de la facture no.509 de l'entreprise Excavation Michel et fils inc. au montant de 8,226.49\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

LOISIRS, CULTURE & FAMILLE

2021-02-043 Fleurons du Québec - Adhésion

CONSIDÉRANT la réception du formulaire d'adhésion aux Fleurons du Québec;

CONSIDÉRANT un frais d'adhésion pour une période de trois ans de 1 211\$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour les membres du conseil municipal de maintenir l'association de la municipalité aux Fleurons du Québec;

Il est proposé par Mme Carole Forget
Appuyé par M. Jean-Marie Mercier et résolu :

D'autoriser l'adhésion de la municipalité aux Fleurons du Québec pour trois ans au montant de 1 211\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

2021-02-044 Autorisation - Soumission d'un projet communautaire dans le cadre de l'appel de projet de la députée provinciale du comté d'Huntingdon

CONSIDÉRANT un appel d'offres de projets communautaires provenant du bureau de Madame Claire Isabelle, député du comté d'Huntingdon;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la municipalité de déposer un projet en partenariat avec le Service d'Action Bénévole "Au cœur du jardin";

CONSIDÉRANT que le document a été transmis au bureau de Madame Claire Isabelle, députée du comté d'Huntingdon, le 4 février dernier à la suite du consentement préalable des membres du conseil municipal;

Il est proposé par M. Jean-Marie Mercier
Appuyé par Mme Carole Forget et résolu :

D'autoriser le dépôt d'un projet dans le cadre de l'appel d'offres de projet communautaire provenant du bureau de Madame Claire Isabelle, députée du comté d'Huntingdon.

ADOPTÉE

2021-02-045 Autorisation - Quote-parts pour les activités intermunicipales de la bibliothèque

CONSIDÉRANT un budget 2021 déposé par Napierville pour les activités de la bibliothèque d'un montant total de 111,825\$ ainsi qu'une quote-part de 37,275\$;

CONSIDÉRANT une recommandation favorable de la conseillère membre du Comité intermunicipal de la bibliothèque quant à l'adoption du budget 2021 ainsi que des quote-parts liées;

Il est proposé par Mme Carole Forget
Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu :

D'autoriser le paiement, en 4 versements, d'une quote-part de 37,275\$ à Napierville dans le cadre des activités de la bibliothèque.

ADOPTÉE

2021-02-046 Réseau Biblio : Tarification annuelle 2021

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 21 janvier 2021 provenant du Réseau Biblio de la Montérégie;

CONSIDÉRANT le taux annuel établi à 4.89\$ et la population établie à 2065 habitants;

CONSIDÉRANT le montant total annuel établi à 10 097.85\$ taxes en sus pour les services;

CONSIDÉRANT la facturation annuelle répartie en 2 versements dont la facture #2021-10340 de 2524.46\$, taxes en sus, et une prochaine facture en avril au montant de 7573.39\$;

Il est proposé par Mme Carole Forget
Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu :

D'autoriser le paiement de la facture #2021-10340 ainsi que la prochaine facture en avril pour un total de 10 097.85\$, taxes en sus, concernant la tarification annuelle du réseau biblio.

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

ADOPTÉE

2021-02-047 Autorisation - Quote-part pour les activités intermunicipales en matière de loisirs

CONSIDÉRANT le budget pour les activités intermunicipales de loisirs 2021 transmis par Napierville à la direction générale au montant de 410,425\$;

CONSIDÉRANT une quote-part prévue au montant de 140,675.24\$, payable en 4 versements;

Il est proposé par Mme Carole Forget
Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu :

D'autoriser le paiement d'une quote-part de 140,675.24\$, payable en 4 versements.

De déposer auprès du conseil municipal de Napierville un préavis de 90 jours du retrait de la municipalité de St-Cyprien de l'entente intermunicipale en matière de loisirs.

D'informer le conseil municipal de Napierville de la volonté du conseil de leur déposer une nouvelle proposition d'entente sous de nouvelles modalités d'ici 90 jours.

ADOPTÉE

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions ne se déroulant pas séance tenante, les citoyens étaient invités à soumettre leurs questions à l'avance par écrit. Aucune questions n'avaient été reçues.

2021-02-048 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. Jean-Marie Mercier,
Appuyé par M. Michel Monette, il est résolu :

Que la séance du conseil soit levée à 19h49.

ADOPTÉE

JEAN CHENEY
MAIRE

JAMES LANGLOIS-LACROIX
DIRECTEUR GÉNÉRAL,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER